

Envoi : 27/10/2020

Réception par le Préfet : 27/10/2020

Publication : 30/10/2020

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-10-2-4

Séance du vendredi 23 octobre 2020

### SOUTIEN A ALSACE DESTINATION TOURISME

#### MISE EN OEUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION TOURISTIQUE DE RELANCE 2020

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.  
Mme KLINKERT donne procuration à M. BIHL.  
M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
Mme ORLANDI donne procuration à Mme LUTENBACHER.  
Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.  
Mme RAPP donne procuration à Mme Betty MULLER.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L132-1 à L132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des départements en matière de tourisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-2-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-3-1-5 du 19 juin 2020 relative à la Décision Modificative n°1,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme du 16 octobre 2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de fonctionnement de 150 000 € à Alsace Destination Tourisme, pour la mise en œuvre du plan de communication touristique de relance en 2020. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique dès signature de la convention par les parties,
- Approuve la convention de financement y afférente, jointe à la présente délibération et autorise le Président du Conseil départemental à la signer,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, du budget départemental.

M. Max DELMOND ne participe ni au débat, ni au vote en sa qualité de Président d'Alsace Destination Tourisme.

LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité